

**Séance du 3 MAI 2016**

Date de la convocation : 29/04/2016

L'an deux Mil Seize et le 3 MAI à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LESECQ, Maire.

<b>Nombre de Membres</b> - Afférents au Conseil Municipal : 9 - Présents : 8 - Pouvoir : 0	
---	--

Présents : Mmes et Mrs Michel LESECQ, Yoan PASCAREL, Bernard PIERREFITE, Dominique ANDRE, Sophie IRWAN, Aleida MOLENKAMP, Madeleine PEYRAT, Olivier DESMAISON

Absent : Mr Jean-Pierre LUÇON

Pouvoir :

A été nommé secrétaire : Mr Olivier DESMAISON

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **CONVENTION POINT-LECTURE**

Mr le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de renouveler la convention passée en 2010 avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze ; cette convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre le Conseil Départemental de la Corrèze (Bibliothèque Départementale de Prêt , l'association des Amis de la BDP) et la commune de Saint-Robert. Cette convention s'inscrit dans le cadre du plan de développement de la lecture et des bibliothèques mis en oeuvre sur le territoire départemental.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention avec la BDP.

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / ERDF**

Conformément aux articles L 2333-84 et R 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 a précisé les modalités de calculs de cette redevance : délibération du Conseil Municipal de Saint-Robert du 4 septembre 2002.

Mr le Maire propose aux membres présents de reconduire ces dispositions pour les années à venir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le versement chaque année par ERDF de la redevance d'occupation du domaine public Electricité, aux conditions fixées par délibération en date du 4 septembre 2002.

### **EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE**

Une situation globale, au 07/07/2016, du personnel technique est présentée :

- un adjoint technique occupe un emploi titulaire sur une quotité de 20 H/semaine

-La commune de Saint-Robert a recruté en juillet 2013 un emploi d'avenir. Ce contrat se termine le 7 juillet 2016 et ne sera pas pérennisé, en raison du budget contraint de la commune et de sa masse salariale . Pour assurer la bonne marche du service, il serait souhaitable de recruter à nouveau un

emploi d'avenir car l'adjoint technique titulaire du poste, agent intercommunal, ne travaille que 20 heures par semaine.

Il est convenu d'aborder ce point particulier lors du prochain CM du 01/06/2016

### **DEMANDE**

Mr le Maire fait part de la demande de Mme Virginie Frelat, agent de l'Agence Postale Communale, qui souhaite remplacer ses heures de travail du samedi matin par le lundi matin.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal refuse cette demande ; les commerces étant fermés les lundis, il est préférable que l'APC soit fermée ce jour-là aussi.

### **ACQUISITION D'UNE LICENCE IV**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Suite à la fermeture du Café/Restaurant BREUIL sur la commune de Saint-Robert, la municipalité souhaite préserver le tissu économique de la commune et permettre le maintien de cette activité commerciale pour un village attractif et dynamique. Il est proposé au conseil municipal que la commune

de Saint-Robert se porte acquéreur de la licence IV qui permettra de conserver pour la commune un lieu de rencontre.

Désignation du bien et condition de cession :

• *Désignation du bien :*

Acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie

• *Propriétaire du bien :*

Monsieur Jean-Claude BREUIL – Place Siméon Bourzat – 19310 SAINT ROBERT

• *Condition de cession :*

5 000 € hors frais de notaire (ceux-ci étant à la charge de l'acquéreur).

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** :

⇒ d'approuver l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie au prix de 5 000 € (hors frais de notaire),

⇒ de désigner Maître Thierry LE TRANOUEZ, notaire à POMPADOUR, pour rédiger l'acte notarié,

⇒ d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier,

⇒ d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 21 du budget 2016.

### **LOCATION BATIMENT ANCIENNE POSTE**

Le bâtiment de l'ancienne Poste étant vacant, le conseil municipal décide de le mettre à la location. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, il est décidé des tarifs de location comme suit :

- Ancienne APC : 180 € / mois
- Ancien cabinet médical : 250 € / mois + chauffage
- Logement : 270 € / mois

### **JOURNEE CITOYENNE**

Elle est prévue le 21 mai

### **PROJECTEUR EGLISE + LAMPES TERRASSE**

A voir avec l'électricien ; Mr Yoan Pascarel s'en occupe

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Un mail a été envoyé par le secrétariat demandant une intervention sur les ampoules défectueuses de l'éclairage public. Mr Yoan Pascarel doit contacter la personne responsable.

### **VENTE ECOLE**

La vente de l'école a été confiée à trois agences immobilières – Faureimmo, Réparat et Van den Berg , au prix fixe de 200 000 €, prix maintenu jusqu'au mois d'octobre 2016. Des panneaux indiquant que le bâtiment est en vente seront posés sur l'école.

## **PRETS**

Les taux des prêts étant au plus bas, Mr Bernard Pierrefite s'est renseigné pour la renégociation des prêts de la commune, contractés au Crédit Agricole. Cet organisme bancaire, dans le cadre sa politique des prêts a décidé de ne pas autoriser de réaménagement aux collectivités territoriales pour 2016. C'est pourquoi, un « état de remboursement » sera envoyé par la banque, afin de faire appel probablement à la concurrence

## **DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT**

Dans le cadre de sa mission assainissement, la CABB a décidé de procéder à un diagnostic assainissement sur ses communes, après avoir passé un marché avec la société Infra Concept.

Donc ledit contrat passé avec le bureau d'études Infra Concept, sera demandé à la CABB. Il y a un grand nombre de regards à trouver et à ouvrir sur la commune.

Est-ce à l'agent communal de remplir cette mission alors que la tâche s'avère être importante ?

Un mail sera envoyé à Mr Vialle.

## **CEREMONIE DU 8 MAI**

Elle aura lieu à 10 heures. Une gerbe, d'un montant de 50 €, sera déposée au Monument aux Morts. Un apéritif sera offert par la commune à l'Auberge de la Treille.

## **CEREMONIE DU CENTENAIRE DE LA BATAILLE DE VERDUN**

La Préfecture demande aux maires d'organiser une cérémonie, le 29 mai, pour commémorer le centenaire de la bataille de Verdun. Mr le Maire doit se renseigner auprès des autres communes pour savoir si cette cérémonie sera organisée.

## **JARDIN MEDIEVAL**

Pour l'arrosage du jardin médiéval, un tuyau d'à peu près 70 mètres de long et un enrouleur seront achetés.

## **RANDONNEE**

Un groupe de randonneurs, « les mille pattes » de Blanquefort, sera à St Robert le 26 mai pour visiter le village. Ces 57 personnes demandent une salle avec tables et chaises pour déjeuner à midi. La salle André Rousseau sera mise à leur disposition gracieusement.

## **CAMPING « CHEZ PÂQUES »**

Il est en vente. Des Hollandais ont un projet de maisons enterrées avec toit végétal, pour handicapés. Leur projet mérite réflexion.

Une réunion s'est déroulée en mairie avec un agent immobilier, l'acheteur potentiel, Mr le maire et le 2ème adjoint.

Il a été convenu qu'avant d'entamer une quelconque démarche, les protagonistes produiront des informations, sur le projet tel que la voirie, les sociétés employées afin de notre économie locale ...

## **JURY D'ASSISES**

C'est à Ayen que le tirage au sort aura lieu.

## **TELEPHONE DE LA MAIRIE**

Mr Bernard Pierrefite a négocié un nouveau contrat, plus avantageux, pour le téléphone de la mairie. Le 26 mai, un technicien Orange viendra faire la nouvelle installation.

## **BROYEUR POUR BRANCHES**

Mr Yoan Pascarel fait part d'un devis reçu d'une entreprise « Ponty Compost » pour assurer le broyage des branchages accumulés : 2 850 € Ht + 550 € Ht pour l'enlèvement des copeaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas retenir ce devis qu'il estime beaucoup trop onéreux.

Mr Yoan Pascarel se renseignera pour faire faire d'autres devis.

## **VITRAUX**

Le dossier est complet et attend le passage en commission.